

Thème : Comment s'approprier et intégrer les modes alternatifs dans sa pratique professionnelle ?

Date : Vendredi 21 octobre 2022 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Rochelle

Pré-requis : avocat spécialiste en droit du travail, droit de la famille, droit civil, droit commercial ou droit des sociétés / **Niveau :** 3

Objectif :

- *Faciliter l'orientation des dossiers vers les modes alternatifs (arbitrage, médiation, procédure participative) en donnant des outils pour permettre le choix du mode alternatif adapté au dossier selon le type de contentieux, donner des éléments de réflexion quant au travail spécifique de l'avocat dans le périmètre de la justice de l'amiable, (rédaction d'actes, accompagnement, suivi, relation avec l'avocat adverse, facturation...).*

Méthodes mobilisées :

Programme :

1/ Avec l'ensemble des inscrits, présentation rapide des trois modes alternatifs (arbitrage, médiation, procédure participative) selon trois focus : la finalité, les acteurs, les délais et les coûts

2/ En ateliers par spécialité, échanges et discussions autour des questions suivantes : quel est le travail de l'avocat et sa place dans les modes alter-

natifs ? Quand et comment conseiller un MARD ? Et lequel ? Comment convaincre le client ? Quelle convention élaborer selon les mards ? Quelle nature de prestation faut-il assurer selon le mard ? Comment convaincre l'avocat (e) de l'adversaire ? Comment élaborer les relations avec lui ou elle ? Quelle méthode de travail en commun ? Quel périmètre de confidentialité ? Quelle relation avec la juridiction ? L'arbitrage : avantages et inconvénients.

Moyens pédagogiques : Intervention orale active, powerpoint de présentation des MARD et powerpoint du travail de l'avocat dans les MARD.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenants

Deux avocats en binôme par atelier : un formé aux MARD et un spécialiste de la matière.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.